

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2015/082
Modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Avre**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU

- le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à 31 ;
- le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;
- l'arrêté inter-préfectoral n° DDTM/SEBF/2014/154 du 13 février 2015 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Avre ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure :

A R R E T E

Article premier – Sont nommés membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre :

- membres siégeant au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

désigné par le Conseil Départemental de l'Eure :

Monsieur Gérard CHERON

désigné par le Conseil Départemental de l'Orne :

Monsieur Philippe VAN HOORNE

désignés par le Conseil Départemental de l'Eure et Loir :

Monsieur Christophe LE DORVEN (titulaire)
Monsieur Gérard SOURISSEAU (suppléant)

- membres siégeant au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

désigné par la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure :

Monsieur DOMINGO Sébastien

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté précité n° DDTM/SEBF/2014/154 du 13 février 2015 demeurent inchangées.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure, de l'Orne et de l'Eure et Loir ainsi que sur le site internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Évreux, le

21 MAI 2015



René BIDAL